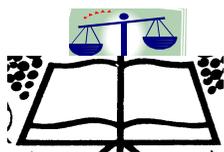
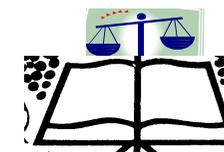


ACTIONS DES CHRETIENS POUR LA PROMOTION DE LA PAIX ET DU DEVELOPPEMENT



« ACPD- CAPD » GOMA



E-mail : e.muhima@gmail.com, e.muhima@yahoo.fr , acpd20007@gmail.com

Site web : www.reseau-rafal.org/node/109

Tél. : 00243 997 671 655, 00243 853 336 828, 00243 853 336 828

GOMA NORD- KIVU

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO.

**STATISTIQUE SUR LES RAPPORTS DES VIOLATIONS DES DROITS DE
L'HOMME ET LES SITUATIONS D'INSECURITE EN PROVINCE DU NORD KIVU
1^{er} TRIMESTRE : JANVIER - MARS 2016.**

*Comme ils étaient dans les champs, Caïn se jeta sur son frère Abel, et le tua. L'Eternel dit à Caïn: Où est ton frère Abel ?
Il répondit: Je ne sais pas; suis-je le gardien de mon frère ? Et Dieu dit: Qu'as-tu fait ?
La voix du sang de ton frère crie de la terre jusqu'à moi. Genèse : 4 :8b - 10 (La BIBLE).*

Le sang des innocents Congolais en Province du Nord Kivu ne cesse de réclamer que justice soit maintenant faite car au lieu de respirer l'air frais de la paix comme dans la majeure partie du Pays, la population du Nord Kivu ne continue à assister impuissamment à une flambée des violations des droits de l'homme et des cas d'insécurité grandissante. Les cas auxquels nous assistons sont ceux commis par des porteurs d'armes légaux comme illégaux et dont la plupart sont incontrôlés. En comparant ces statistiques, on comprend bien qu'il y a encore à faire bien que des déclarations des officiels donnent autres versions des faits sur terrain. Les faits suivants demeurent encore d'actualité :

- La circulation incontrôlée des Armes Légères et de Petit Calibre,
- La détention illégale des Armes Légères et de Petit Calibre,
- La prolifération avérée des Armes Légères et de Petit Calibre,
- Le caractère vain de la remise volontaire des armes,
- Le chômage de la plupart des Jeunes quoiqu'ayant fini les études universitaires suite au manque d'une politique d'emploi par le Gouvernement,
- La complicité de certains dirigeants avec les malfrats dans la commission des infractions par armes,
- La faiblesse de l'appareil judiciaire dans le traitement de certains dossiers à infractions pénales, notamment ceux liés aux assassinats et aux meurtres,
- Le trafic d'influence de certains dirigeants dans le traitement des dossiers et des mesures à prendre en rapport avec les meurtres et assassinant des pauvres citoyens,
- Le salaire indécent des agents de l'Etat, ce qui pousse plusieurs à vouloir gagner la vie sur le dos des paisibles citoyens et dans la facilité,
- L'utilisation incontrôlée des boissons fortement alcoolisées,
- Des évasions en hécatombe des détenus suite de l'état de délabrement très avancé de lieux carcéraux, au mauvais traitement des agents commis à la sécurité de ces lieux carcéraux comme celui des détenus,
- La mauvaise gestion des armes à feu confiées aux soldats comme aux policiers,
- La convoitise d'un enrichissement illicite et sans cause,
- La participation criminelle de certaines autorités dans cette affaire qui semble vire enrichir,
- L'impunité caractérisée à l'égard des infracteurs en portant illégalement et illicitement des armes.

Bref : *les ALPC sont devenues une grande source de gain et d'enrichissement sans cause pour certains mais les populations civiles en paient le lourd tribut au regard complice des autorités et à l'œil sans compassion des services de l'ordre et de sécurité.*

1- Au niveau des villes : BENI, BUTEMBO et GOMA :

- Une obscurité sans pareil et pourtant le pays dispose d'une des grandes centrales hydro électriques d'Afrique,
- La négligence des autorités bien qu'informées d'avance sur tel ou tel cas d'insécurité,
- La prolifération des services de gardiennage,
- La présence des camps militaires et de la police en plein centre ville : les militaires et les policiers habitent ensemble avec les civils,

- Le commerce pratiqué dans de grandes villes et dont le contrôle au niveau des frontières n'est pas à la hauteur,
- La corruption et l'infiltration des services commis aux frontières qui occasionnent une entrée massive des différentes marchandises, échappant au strict contrôle, y compris les armes à feu.

2- Au niveau des territoires :

- Le mauvais encadrement des soldats et policiers par le Gouvernement,
- Les effectifs des soldats et policiers mal connus,
- La résurgence des groupes armés,
- L'absence notoire de l'Etat au niveau des entités locales,
- L'état défectueux des routes de desserte agricole,
- Des opérations SOKOLA contre les combattants ADF/NALU et FDLR donnant un bilan macabre.

Dans ce tableau synoptique, nous livrons les données chiffrées relatives à la flambée de l'insécurité en la période de **JANVIER – MARS 2016**.

VILLE / TERRITOIRES	DIFFERENTS CAS DE					PRESUMES AUTEURS	
	DECES ARMES	BLESSES PAR ARMES	JUSTICE POPULAIRE	KIDNAPPING	VIOLS	ARMES	NON ARMES
BENI	86	14	1	31	2	190	
GOMA	6	18	2	6	3	44	1
LUBERO	97	84	7	16	7	199	
MASISI	26	36	-	4	-	103	
NYIRAGONGO	1	1	-	-	-	24	
RUTSHURU	15	1	-	54	71	103	
WALIKALE	6	1	-	11	59	90	
TOTAL GENERAL	237	155	10	122	160	753	1

a- Ce tableau renferme le condensé des statistiques du 1^{er} TRIMESTRE 2016 donc de **JANVIER- MARS 2016**.

- b- Il est à signaler que suite à ces données, l'ONG ACPD-GL éprouve un sentiment de crainte, notamment :
- La fièvre électorale qui s'annonce en RD Congo : bien des porteurs d'armes risquent d'être utilisés par certains acteurs politiques qui croient récupérer l'électorat par la force des armes, et dans une certaine mesure les boycotter ou manipuler certains porteurs d'armes de créer une rébellion qui sera ainsi une entrave au cours normal des élections,
 - Nos sources, de manière confidentielle, nous ont informés que des caches d'armes sont encore localisées dans certains endroits du territoire de MASISI. Ceci serait l'œuvre de certains hommes politiques pour tromper la vigilance des pauvres villageois,
 - La traque des FDLR par les seules FARDC sans l'accompagnement de la MONUSCO, malgré maintes supplications de celle-ci afin de mener conjointement ces opérations, et dont l'issue semble être ignorée des premiers bénéficiaires que sont les populations qui vivent dans des milieux d'où ce dernier commettent leurs exactions en régnant en maîtres,
 - La faiblesse constatée dans l'appareil judiciaire à rendre certains jugements des criminels.
- c- Comme l'indique ce tableau des statistiques, comprenons que les faits comme les auteurs armés prennent la surface et si l'on considère le nombre des auteurs, l'on peut facilement avoir l'idée comme les auteurs armés sont en si grand nombre et amène à croire que les détenteurs des ALPC circulent dans presque toute la Province du Nord Kivu.
- d- Un autre aspect est qu'en considérant ces statistiques sur le présent tableau, il y a lieu de comprendre que les auteurs armés deviennent en nombre croissant dans la ville que dans les campagnes. Une autre hypothèse est que si cela devient très croissant en ville, le poumon des institutions de la Province où il est censé la sécurité est renforcée, qu'en est-il à l'intérieur où sévissent les groupes armés ? Il convient de signaler que les données nous confiées par nos différents Activistes ne couvrent pas toute l'étendue car :
- Le milieu de travail connaît une sécurité apparente et surtout les Activistes des droits de l'homme travaillent sur l'échafaud : mettent toute leur vie en danger,
 - Les moyens n'existant pas, certains ne donnent pas le meilleur d'eux-mêmes et la communication devient difficile,
 - La résurgence des groupes armés dans certains milieux et pourtant de travail.
- e- Eu égard de toutes ces remarques, il y a lieu de signaler que beaucoup reste à faire. Il nécessite de ce fait un travail de longue haleine pour arriver tant soit peu à mener une lutte contre la prolifération des ALPC suite à l'activisme de certains groupes armés qui encore détiennent des armes reçues de manière illégale et d'autres qui sont détenues par des civils.
- f- Un autre fait est de rappeler aux dirigeants leur mission régalienne, celle d'assurer la paix, la sécurité et la tranquillité afin de bien mener tant d'activités cars sans ces facteurs, rien n'ira. et bien des gens pourront s'adonner à la détention illicite et illégale des armes à feu sous

prétexte de se prendre à charge. L'Etat aura de ce fait d'appliquer les différents instruments relatifs à la lutte contre le commerce illicite des armes à feu, de leur détention ainsi que de leur circulation illégale.

- g- La lutte des causes évoquées ci haut pourrait constituer un élément de taille pour atténuer la circulation, la détention et la prolifération des armes à feu de peur qu'on assiste à une jungle où le monde entier aspire à la paix, à la tranquillité et à la cohésion sociale ainsi qu'au rétablissement de l'ordre.

3- Les conséquences :

- Des déplacements massifs des populations, bien que la fréquence a sensiblement diminué dans les milieux urbains, tel n'est pas le cas en milieux ruraux et où certains porteurs d'armes sèment la terreur suite à l'absence de l'autorité de l'Etat,
- Des pillages systématiques et nocturnes des biens des paisibles citoyens,
- La détention illégale et la prolifération des armes légères et de petits calibres,
- La population se livre à la justice populaire,
- Le trafic des hommes par des kidnappings récurrents : on ne libère personne sans n'avoir versé aucune rançon,
- Le trafic des organes humains de certaines personnes kidnappées,
- La détérioration du tissu socio-économique dans certaines entités locales,
- Le manque de confiance à l'égard de l'autorité étatique établie au niveau de la base.

Goma, le 03-04-2016

Pour l'ONG ACPD-GL

Me Edmond MUHIMA B

*Directeur Général et
Chercheur en Droit International dans les
Pays des Grands Lacs en Afrique*



